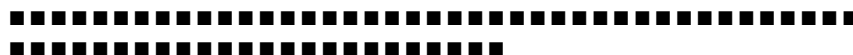


A paraître en 2014 dans la Bibliothèque de Faits de Langues, dans un recueil intitulé Aspects et Prépositions dirigé par Jean-Marie Merle (actes du colloque éponyme d'Aix-en-Provence, juin 2011)



Pour et l'indication de la durée : je suis là pour une semaine vs je reste là pour une semaine - contraintes liées au caractère aspectuel de la préposition

Danielle Leeman
Université de Paris Ouest Nanterre La Défense &
UMR 5191 (ICAR, CNRS & ENS / Lyon 2)

On s'occupera ici des circonstants (ou ajouts) d'ordre temporel introduits par la préposition *pour*, à partir de l'observation du contraste suivant, tiré de productions authentiques jugées par une cinquantaine d'informateurs; lorsque l'on incite les étudiants d'un groupe à se présenter, il peut s'y trouver des étrangers qui, après avoir annoncé leur identité et précisé leur provenance, ajouteront :

- (1) *Je suis ici pour 6 mois.*
- (2) *Je reste ici pour 6 mois. / Je compte rester ici pour six mois.*

La gêne produite par les formulations (2) est sensible pour la majeure partie des « natifs », qui ne poseraient pas non plus la question **Pour combien de temps restez-vous en France?* (mais *Combien de temps restez-vous en France?*, avec comme réponse attendue soit *Je reste là six mois*, soit *Je reste là pendant six mois*), mais cette inacceptabilité est difficile à expliquer, compte tenu de l'équivalence intuitivement ressentie entre les deux verbes, et du fait de surcroît que la version (2) est considérée comme parfaitement acceptable par un certain nombre de francophones, au point qu'elle apparaît dans un manuel d'apprentissage du français, où *Elle reste ici pour une semaine* traduit *She's staying for a week**.

* Je remercie Jean-François Jeandillou de m'avoir communiqué ses utiles trouvailles.

Le problème est donc ainsi posé: est-il légitime de condamner la combinaison *Rester (quelque part) pour un certain temps* en s'appuyant sur le sentiment linguistique d'une majorité de natifs, quand la formulation est attestée (en particu-

lier dans Google) et acceptée sans difficulté par d'autres locuteurs? Et réciproquement est-il légitime de considérer l'énoncé comme parfaitement naturel s'il gêne beaucoup de natifs, si la combinaison peut ne se trouver attestée à aucun moment dans un vaste corpus (par exemple ESLO, Orléans (B. Hamma *et al.* 2012)?

L'hypothèse de résolution sera que *pour*, de par son identité propre, oblige à interpréter le verbe de manière inchoative : l'énoncé (1) suppose que *être ici* se situe au début du séjour, repère à partir duquel on calcule sa fin prévue, ce qui normalement est impossible avec *rester*, lequel montre le sujet installé dans le cours d'un état, d'une étendue temporelle - et non à son point de départ. L'interprétation est la même avec (1) aux autres temps; un énoncé comme:

(1') *J'étais là-bas pour six mois / Je serai à Yaoundé pour six mois*

implique une présence (passée / future) du sujet là-bas / à Yaoundé durant six mois, lesquels se mesurent à partir du moment où il s'est trouvé / arrivera sur place. Pour que l'ajout soit compatible avec le verbe, il faut que ce dernier lui permette d'exprimer ce qu'il a vocation à exprimer, donc puisse constituer le repère de début à partir duquel peut être calculée la durée introduite par *pour*.

Il est toutefois évidemment toujours possible d'imaginer des situations (et verbalisations) où *rester* se prête à l'inchoation, éventualité qui justifierait que (2) soit acceptable aux yeux de certains locuteurs:

(2') *Bon, restons-en là* (= « je dis que, à partir de ce moment, on s'en tient à la situation où l'on ne parle plus de ce qui fâche » : l'énoncé de *restons* marque, de manière en quelque sorte performative, le début d'un nouvel état)

La plupart du temps, en effet, un emploi de verbe est susceptible d'être saisi selon différents points de vue aspectuels.

Pour justifier le bien-fondé de l'hypothèse, on partira, en ce qui concerne l'identité de *pour*, de deux travaux essentiels consacrés à cette préposition (A.-M. Berthonneau 1989, P. Cadiot 1987 *in* 1991), vérifiés et complétés par la récente thèse de Homma (2009).

L'identité de la préposition *pour* introduisant un circonstant temporel

A.-M. Berthonneau (1989: 597 sqq.) note qu'il y a deux types de constituants temporels en *pour*, celui qui signale un « repère », exemplifié par

(3) *Je reviens pour midi / pour le 15 juin*

(la question correspondante serait *Quand?*), et celui qui a trait à une durée:

(4) *Je reviens pour deux jours*

(la question correspondante serait *Combien de temps?* et une paraphrase possible

serait *Je reviens pour une durée de deux jours*).

En (3), la formulation est elliptique en ceci que le repère ne concerne pas le procès « revenir » lui-même, mais la situation du sujet une fois que ce procès est accompli : *je reviens* annonce une action en cours d'accomplissement, et *midi* date le retour accompli (donc le résultat de l'accomplissement du procès, et non cet accomplissement lui-même) ; *pour midi* établit *midi* comme le moment où je serai revenu (accompli), il y a donc un décalage entre la localisation temporelle du procès énoncé par le verbe au présent (non accompli) et la datation apportée par le circonstant.

Il en va pareillement en (4) *Je reviens pour deux jours* : la durée exprimée (*deux jours*) ne concerne pas l'accomplissement du procès que verbalise *je reviens* ; le verbe prend une valeur inchoative du fait du circonstant qui l'accompagne, lequel date le terme de l'intervalle occupé non par l'accomplissement du procès, mais par l'état qui en résulte. La phrase *Je reviens pour deux jours* signifie que, à partir du moment (présent) que localise *je reviens*, l'état « être revenu » est prévu pour durer deux jours.

On observe donc que l'ajout temporel modifie l'aspect du verbe : théoriquement en effet, *je reviens* est ponctuel (soit comme constat présent « me voici », soit comme promesse d'« être là » : *Je reviens à midi*) ou perfectif (*Je reviens en deux jours* montre l'intervalle temporel occupé par le retour). Avec *pour*, *revenir* apparaît à la fois

- imperfectif, puisque *Je reviens pour deux jours* équivaut à *Je reviens pendant deux jours* (ce type d'ajout étant typique de l'aspect imperfectif),

- et accompli : l'ajout en *pour* attribue à *revenir* l'interprétation (statique) « être là » du fait que la durée qu'il introduit est celle de l'état résultant de l'action accomplie de « revenir » (de ce point de vue, la phrase signifie exactement « il est prévu que ma situation « être revenu(e) » occupe une durée de deux jours »).

P. Cadiot (1987 publié en 1991) montre que le terme temporel attribué par *pour* est seulement prévu, visé ; *pour* en effet a pour valeur « archétypique » : « une trajectoire dont on n'implique pas qu'elle atteigne sa cible » (1991:271), formulation évoquant irrésistiblement les définitions généralement données de l'aspect dit « imperfectif » ou « atélique », ce qui confirme l'analyse conduite à partir d'A.-M. Berthonneau ci-dessus. La préposition introduit une dissociation entre le repérage du procès véhiculé par le verbe qu'elle modifie, par exemple *Paul se lève* dans *Paul se lève pour 8 heures*, et ce que repère effectivement son complément (*8 heures*) : en l'occurrence, *8 heures* ne localise pas le lever de Paul mais le moment où il souhaite être prêt - autrement dit, *se lever* indique le point

de départ d'une préparation devant aboutir à la situation « Paul-préparé » sans garantie de l'effectivité de ce résultat. De même la durée introduite par *pour* est-elle relativement hypothétique en ceci que rien ne garantit que le terme en sera atteint : on peut être embauché pour six mois mais licencié au bout de trois, situation qui ne peut être décrite à l'aide de *pendant* : **J'ai été embauché pendant six mois mais licencié au bout de trois* constitue une contradiction. La préposition *pour* est donc typiquement liée à l'envisagé, au « visé » selon le terme de Cadiot, à l'instable, à l'ouvert.

On ne peut pour autant inférer de ce caractère « ouvert » que l'ajout temporel en *pour* ne serait compatible qu'avec les verbes statifs ou d'aspect non accompli, ainsi que le montre M. Gross (1990 : 216, 221), puisque l'on n'a pas **Cela dure / a duré pour huit jours* mais que l'on a *Max est (arrivé + venu) pour deux jours ; Max a loué un studio pour six mois, pour l'année*. Ces exemples confirment l'hypothèse que le fonctionnement du circonstant introduit par *pour* repose sur l'existence d'un point de départ, ce que peuvent constituer les ponctuels ou les perfectifs *arriver, venir, louer*, mais non l'imperfectif *durer*.

Y. Homma (2009), à partir de l'analyse de nombreux nouveaux exemples, synthétise et formalise la définition que l'on peut ainsi retenir pour la préposition dans l'ensemble de ses emplois : dans la configuration *X pour Y*, où *X* a pour repère attendu *Z*, *pour* introduit la perspective du repère *Y* en opposition avec *Z*. Ainsi *J'en ai pour cinq minutes* est l'évaluation, au moment de l'énonciation (lequel laisse attendre le repère *Z* : *maintenant*), du temps que mettra (en principe) une certaine activité non explicitée : *cinq minutes* à partir de *Z*, soit *Y*.

Le rôle aspectuel de la préposition

En reprenant les termes de J.-M. Merle (2005) montrant l'identité aspectuelle de certaines prépositions anglaises, *pour* dans *J'en ai pour cinq minutes* articule, à une première relation prédicative RP1 *j'en ai*, une deuxième relation prédicative RP2 non dite, laquelle trouve son accomplissement (prévu) au terme des *cinq minutes*. L'ajout en *pour* établit donc un terme à RP1, puisque c'est au terme de l'accomplissement de RP1 que commence l'intervalle occupé par RP2. Pour pouvoir être « télécisé » par *pour*, RP1 doit être imperfectif (atélique) ou interprétable comme tel - ce dernier cas a été illustré par *Je reviens* : le verbe peut être interprété comme ponctuel, perfectif, mais aussi imperfectif dans la mesure où il peut signifier une simple étendue de présence. La préposition est donc un facteur de télécité, impliquant un procès résultant de RP1 et signant par là le terme de l'accomplissement de ce dernier, lequel institue le début de ce que

concerne la période introduite par *pour* : ainsi *aimer* est-il normalement considéré comme statif et donc le procès non borné, mais dans *Je t'aime pour toujours* l'ajout temporel institue une borne de départ (« à partir du moment où je prononce *je t'aime*, j'annonce que cet amour durera (en principe) toujours »). Un ajout comme *pour trois mois* établirait de surcroît l'envisagement d'une borne de fin (la compatibilité de *pour* avec *toujours* confirme son caractère « ouvert », l'incompatibilité de la préposition *pendant* avec ce même adverbe le fait qu'elle introduit un intervalle fermé).

La compatibilité de RP1 avec ce circonstant suppose par conséquent que le verbe se prête à l'inchoativité (donc à l'institution d'une borne de départ), ou l'indique en lui-même (comme *se lever* dans *Paul se lève pour quelques heures*), ce qui n'est pas le cas de *rester* mais concerne *être* en plusieurs de ses emplois:

(5) *Que la lumière soit! Et la lumière fut* (il s'agit du déclenchement).

(6) *Qui est des nôtres? - Moi! j'en suis!* (c'est la production du verbe qui signale performativement le début de l'adhésion).

(7) **Je commence à rester.*

En (8), *être* indique le point de départ et *rester* la continuation (la chronologie ne pourrait pas s'inverser : *rester* présuppose *être*) :

(8) *J'y suis, j'y reste!*

L'expression (9) est une sorte de performatif énoncé pour accueillir des interlocuteurs, leur signaler que l'entretien commence:

(9) *Je suis à vous!*

comme (10) annonce une arrivée (donc le début de la présence du sujet) :

(10) (En rentrant chez soi:) *Coucou, c'est moi!*

et l'exclamation (11) marque le commencement de la compréhension :

(11) *Ah j'y suis!*

comme (12) peut exprimer l'entrée dans une situation nouvelle :

(12) *Bon, nous y sommes!* (= « tu te décides enfin à aborder le problème »).

En résumé, le rôle aspectuel de la préposition est dans le fait qu'elle induit une lecture aspectuelle du verbe (l'inchoativité pour *être*, l'imperfectivité pour *revenir* ou *se lever* dans *Il se lève pour quelques heures*), lecture qui cependant n'est possible que si le verbe se prête potentiellement, par son identité (telle que révélée par divers autres emplois) à cette lecture imposée. Dans cette perspective, les intuitions d'acceptabilité peuvent varier dans la mesure où il est toujours possible d'imaginer des situations où le verbe *rester* serait susceptible de marquer le début d'une situation; dans (13) par exemple (comme en (2¹) ci-dessus), on peut comprendre que le verbe marque le contre-coup immédiat et donc le point de départ d'un état :

(13) *Quand il m'a sorti ça, j'en suis restée comme deux ronds de flan.*

Si l'hypothèse ici esquissée sur les conséquences du rôle aspectuel de *pour* a quelque consistance, elle explique la réticence de beaucoup de locuteurs à accepter des énoncés de type *rester pour six mois*, la plasticité des emplois permettant, elle, de justifier que ces combinaisons soient acceptables pour d'autres parleurs. Cette hypothèse est présentée de manière plus affirmée dans Hamma *et al.* (*op. cit.*).

Confirmations distributionnelles

Au vu de ce qui précède, on s'attend à ce que soient acceptables des énoncés comme (14), le verbe *commencer* étant inchoatif par excellence, or le jugement porté ne correspond pas à cette prédiction:

(14) (J'ai été embauché à l'essai.) ?? *Je commence pour six mois.*

L'observation du corpus Frantext dans la période 2000-2011, ce qui représente 5 114 832 mots et 28 600 occurrences de *pour* (dont moins d'une cinquantaine introduisant un ajout de durée)*, permet de spécifier l'identité du circonstant (il va de soi que l'étude doit être poursuivie) : (1) d'une part, la durée exprimée par un SN est rarement introduite par un déterminant numéral, donc précis (environ 15% des cas) : elle l'est le plus souvent par un quantitatif indéterminé (*quelques, plusieurs*) ; (2) d'autre part, la durée est majoritairement (45%) exprimée par un adverbe qui ne stipule pas de fin bien claire (*jamais, longtemps, toujours, (un) peu de temps*), et (3) l'on a enfin quelques cas où c'est un nom indiquant une étendue vague, qui réfère à l'intervalle (*l'éternité*). On en conclut que *pour* sélectionne son complément en harmonie avec son trait « visée » : la durée elle-même apparaît majoritairement envisagée sans terme bien défini, dans la continuité de l'identité de la préposition, que l'on peut dire "imperfective" - l'attention portée à ce trait peut expliquer l'inacceptabilité, pour certains locuteurs, d'énoncés tels que *Je reste en France pour six mois*.

Du côté des verbes modifiés, la liste des attestations (voir ci-dessous en annexe) montre qu'il s'agit de verbes inchoatifs, ponctuels ou perfectifs mais susceptibles d'un emploi imperfectif : si l'on reprend ainsi rapidement les critères classiques, on peut s'aliter (« se mettre au lit » : inchoatif) pendant des semaines, quitter quelqu'un en une minute comme pendant des années, être à Amiens en une heure aussi bien que pendant trois mois, replonger (dans la clandestinité) en moins de temps qu'il ne faut pour le dire et, ce, pendant des années, partir en un clin d'oeil et pendant tout un après-midi, etc. Cette possibilité n'est pas le cas pour *com-*

mencer ni pour *rester*, mais concerne bien *être* suivi d'un complément locatif.

* Merci à Céline Vaguer pour son aide précieuse dans la constitution du corpus.

Conclusion

Le caractère aspectuel de la préposition *pour* semble établi, de par son identité propre d'un côté, de par le rôle qu'elle assure auprès du verbe qu'elle modifie d'un autre côté, et enfin de par les contraintes distributionnelles qui lui sont imposées par le verbe qui sélectionne l'ajout qu'elle introduit, et celles qu'elle impose à son complément. Le circonstant temporel dont elle est la tête exprime une durée instable dans la mesure où, si le point de départ en est calculable, le terme n'en est que prévu. Le fonctionnement du circonstant n'est donc possible que si le prédicat modifié se prête d'une part à l'inchoativité (pour permettre un repérage du début de l'intervalle), d'autre part à l'imperfectivité (pour autoriser l'indécision du terme de la période).

Références

- Berthonneau, A.-M., 1989, Composantes linguistiques de la référence temporelle, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris VII.
- Cadiot, P., 1987 publié en 1991, *De la Grammaire à la cognition: la préposition « pour »*, Paris, CNRS.
- Gross, M., 1990, *Grammaire transformationnelle du français - 3. Syntaxe de l'adverbe*, Paris, ASSTRIL.
- Hamma, B. et al. (2012) « Pourquoi "rester pour quelque temps" est-il susceptible de poser un problème d'acceptabilité? », actes du Colloque des 25-29 septembre 2011 en hommage à Pierre Cadiot, *Revue de Sémantique et Pragmatique* 31 : 89-112.
- Homma, Y., 2009, L'Identité des prépositions dans leur variation. Approche énonciative de *en*, *dans*, *pour* et *par*. Thèse de Doctorat, Université de Paris Ouest Nanterre la Défense.
- Merle, J.-M., 2005, « Quelques remarques générales sur les prépositions en anglais, et sur *into* et *out of* en particulier », en ligne sur le site du CLAIX et paru dans *Travaux du CLAIX*, vol. 21 : 249-274.
- Merle, J.-M., 2008, « Prépositions et aspect », *L'Information grammaticale* 117 : 52-56.

Annexe: extrait du corpus (Frantext 2000-2011)*

s'aliter pour quelques jours - la quitter pour toujours - être pour quelques semaines à Amiens - m'endormir pour jamais - compris pour combien de temps - déterminant pour la période 1985-1991 - fermé pour une semaine - être anonyme pour l'éternité - dormir pour l'éternité - être là pour l'éternité - être pour longtemps - n'en avoir plus pour longtemps - être de passage pour peu de temps - replonger pour plusieurs années dans la clandestinité - plongé dans le noir pour plusieurs jours - vie redonnée pour quelques jours - quitter Paris pour quelques jours - partir pour quelques jours - foutre tout en l'air pour quelques semaines au moins - être en vacances pour quinze jours - préparer des plats diététiques pour quinze jours - entrer pour toujours dans la misère dorée - emporter le secret pour toujours - s'éloigner pour toujours - donner le goût de la lecture pour toujours - refermer pour toujours - fixé pour toujours - installés pour toujours - élu pour trente mois - il y en a pour trois semaines - vivre ailleurs au moins pour un temps - rentrer pour une semaine

* Les attestations sont simplifiées de manière à occuper le moins de place possible.

Résumé en français

Il est démontré que la préposition *pour*, en tant qu'elle introduit un complément de durée (*pour + deux mois / toujours / l'éternité*), a une valeur imperfective de par son identité propre, qui est d'instaurer un parcours dont le début est clair mais dont la fin n'est pas assurée. Ce caractère aspectuel s'observe aussi bien en aval, dans la sélection par *pour* de ses compléments que, en amont, dans les contraintes distributionnelles atteignant le verbe modifié.